

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Participation 2019 aux colonies de vacances – centres aérés etc...**
- ⇒ **Employé communal - Modification du temps de travail hebdomadaire**
- ⇒ **Décision modificative au budget assainissement 2018**
- ⇒ **Redevance assainissement 2018 - Facturation**

⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 6 décembre 2018

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie MATHIEU et Marie-Paule MASSON, MM. Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN ; Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT et Jean-Maurice THAILLARD.

Absents : M. Nicolas HAYOTTE, excusé

Secrétaire : Mme Marie-Paule MASSON

N° DCM 01/2019	<u>PARTICIPATION COMMUNALE AUX DIVERS CENTRES AERES, COLONIES DE VACANCES ET AUTRES ACTIVITES EXERCICE 2019</u>
---------------------------	--

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale annuelle aux divers centres aérés, colonies de vacances. Elle rappelle que la participation est actuellement de 34 €/an/enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de reconduire pour l'année 2019 dans les mêmes conditions que l'année précédente, sa participation communale, soit 34 €/An/Enfant (âgé de 3 à 16 ans) aux différents centres aérés, colonies de vacances, activités socioculturelles, extra-scolaires, ceci durant cinq jours consécutifs minimum et précise qu'il y a lieu pour les parents de demander cette aide en amont desdites activités. (Il est rappelé que cette prise en charge ne peut pas être accordée dans le cadre des activités scolaires).

Pour information, 16 imprimés ont été retirés en mairie pour 15 demandes effectives. C'est la moyenne des années précédentes.

N° DCM 02/2019	<u>MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE</u> <u>ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL TITULAIRE</u>
---------------------------	--

Mme le Maire explique que le dossier de M. Thierry RAIMOND est passé une nouvelle fois au comité médical le 5 décembre dernier pour une demande de renouvellement de la disponibilité d'office pour raison de santé.

À l'issue de cette réunion, le comité médical a émis un avis défavorable au renouvellement de la disponibilité d'office pour raison de santé au-delà du 25 janvier 2019. Compte tenu de l'évolution favorable du dossier médical de l'intéressé, l'inaptitude totale à l'exercice de ses fonctions antérieures prononcée le 4 avril 2018 peut être levée. La reprise d'une activité professionnelle, à temps plein, sur les fonctions antérieures, peut s'effectuer dès que possible administrativement.

Une visite médicale de pré-reprise a eu lieu le 3 janvier dernier. M. Thierry RAIMOND est apte à reprendre son travail avec des préconisations d'aménagement, à savoir : M. Thierry RAIMOND ne devra pas travailler en hauteur, ni manier d'engin dangereux ; le port de charge est limité à 15 kg, les déplacements à pied ne devront pas dépasser 2 km (le trajet pour venir au travail n'est pas comptabilisé). Ces aménagements sont susceptibles d'être modifiés après les examens du 20 février prochain.

Pour mémoire, M. RAIMOND est en arrêt depuis le 25 avril 2016.

Après l'exposé des faits, Mme le Maire demande la modification de la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de l'Adjoint Technique. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de M. Thierry RAIMOND Adjoint technique au 6ème échelon, titulaire.

Mme le Maire informe que la modification du nombre d'heures n'est pas assimilée à une suppression d'emploi si elle n'excède pas 10 % du temps de travail initial et ne fait pas perdre à l'agent son affiliation à la CNRACL. Dans ce cas, l'assemblée délibère sans saisine préalable du CTP et le fonctionnaire ne peut refuser la modification de son temps de travail.

Mme le Maire souhaite diminuer la durée du temps de travail de l'emploi de M. Thierry RAIMOND, Adjoint Technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 6 mai 2003, à 28 heures par semaine à compter du 28 janvier 2019, jour de sa reprise.

Elle précise avoir reçu l'accord écrit de l'intéressé.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné. (Seuil d'affiliation : 28 heures/semaine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Par ailleurs, Mme le Maire informe qu'elle est en relation avec le Centre de Gestion car elle a fait valoir à deux reprises qu'elle conteste le dernier avis du comité médical.

N° DCM .../2019	<u>DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018</u>
--------------------	---

Le 13 décembre, un courriel a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur demander leur aval concernant une décision modificative concernant les articles 61528 et 615 qui n'étaient plus assez provisionnés afin de régler deux demandes de paiement (2 158 € H.T. + 800 € H.T.).

En fait, il s'agissait d'une erreur de saisie sur le logiciel. Les crédits inscrits sur les deux articles susvisés étaient en fait suffisants pour régler ces dernières factures.

Il n'y a donc pas de délibération à prendre.

N° DCM 03/2019	<u>REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2018 – FACTURATION</u>
-------------------	---

Mme le Maire rappelle que les factures d'assainissement gérées par la commune sont établies par rapport à la consommation d'eau de l'année N-1. Depuis le 1^{er} janvier, la commune n'a plus la compétence assainissement, celle-ci ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE).

Cependant, la facturation relative à l'année 2018 n'a pas été effectuée à ce jour. Il y a donc lieu de fixer le prix du M3 pour le calcul de la redevance assainissement 2018.

Eu égard au travail fourni par les Adjoints, Mme le Maire propose le maintien du prix existant.

Pour mémoire, la taxe d'assainissement 2018 pour les habitations raccordées au réseau a été fixée à 1,35 € le m3 pour la facturation de l'année N-1 (2017).

Pour information, la consommation d'eau 2018 s'élève à 13 631 m³, ce qui génère une taxe d'assainissement à hauteur de 18 401,85 € HT (20 242,04 € TTC) si le prix du m³ ne change pas. De plus, il y aura lieu de régler la redevance pour la modernisation des réseaux à l'agence de l'eau Rhin Meuse pour cette période, celle-ci s'élève à 3 493,62 €.

Sachant que dès 2019, la CAE effectuera la facturation de l'année en cours, il est demandé d'une part de décider ou pas le maintien du prix du m³ pour l'assainissement collectif et d'autre part, de réfléchir sur la façon de recouvrer la redevance de l'assainissement de l'année 2018, les Domaviérois se verront doublement impactés financièrement. Une seule demande de paiement sera établie dès que possible pour l'année 2018. Pour ceux qui le souhaitent, une demande d'étalement du paiement pourra être faite auprès de la Trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le maintien du tarif à 1,35 € H.T. le m³.

PRECISE qu'une facture globale sera établie pour 2018.

INFORMATIONS DIVERSES :

Lecture du courrier de M. EUGÉ Conseiller Départemental Honoraire

Vœux 2019

Des cérémonies de vœux sont programmées courant janvier, les personnes intéressées peuvent représenter la commune.

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

Mme le Maire informe du changement de prestataire pour l'entretien de l'éclairage public pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. La Société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES succède à la Société CITEOS.

Ce nouveau prestataire souhaite avoir un référent communal. Jean-Maurice THAILLARD a été désigné pour la fin du mandat.

Communauté d'Agglomération d'Épinal

Mme le Maire informe avoir reçu le 21 décembre dernier un questionnaire concernant le service commun assistance à maîtrise d'ouvrage/ marchés publics / recherche de subvention ouvert à toutes les communes à compter de 2019.

Avec :

Service AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage – bâtiments ou voirie), pour un montant de 1,50 €/habitant

Service Marchés publics, pour un montant de 1 €/habitant,

Service recherche de subvention, pour un montant de 1 €/habitant

ou

Le package pour les 3 services est de 2,50 €/habitant contre un total de 3,50 €/habitant

Le package a été retenu pour la commune.

Rappel des Vœux de la CAE le 18 janvier prochain à 18 H 00.

Conseil Départemental des Vosges

Maintien des taux des aides financières apportées à la commune

SCOT

Mme le Maire informe avoir reçu une invitation du SCOT pour une visite guidée sur le thème de l'éolien citoyen dans le Jura et la Haute Saône, qui aura lieu le 26 janvier 2019 de 8h à 19h. N'étant pas disponible ce jour-là, elle demande si une personne souhaiterait y représenter la commune.

M. Anthony LANGEVIN donne lecture du compte-rendu de la réunion du SCOT du 17 décembre 2018, à savoir :

- Renouvellement des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) avec réélection de M. Brice POURCHET et son suppléant : M. Michel FORTERRE.
- Investissement de la pose d'une borne électrique suite à l'achat d'un véhicule électrique : 1 730[€] en investissement.
- Délibération modificative budgétaire pour les CEE. Suite à la vente supérieure des CEE. Pour rappel, l'augmentation du prix de vente est passée de 3€ à 4,30 € du MWH suite à la renégociation de la convention avec la SCET.
- Débat d'orientation budgétaire : contribution des membres constants de 4,39 €/habitant.

Points complémentaires :

- Avancement de la révision du SCOT : enquête public jusqu'au 21 décembre. Il en suivra une réunion début janvier.
- Démarche Bimby
- Enquête sur la vacance (retour de 42% de réponse)
- Avancement du TEPCV :
 - dispositif d'aide à la décision,
 - Outil mutualisé d'aide à la gestion de l'eau
 - Trame noire
 - Société d'investissement

- Schéma structurant éolien
 - Etude hydroélectrique
 - Emergence de projets d'énergies renouvelables thermique. Les mairies ont reçu un questionnaire.
- Discussion sur l'interSCOT sillon Lorrain.

Prochaine réunion du SCOT, le vendredi 8 février de 19h à 20h30, à l'amphithéâtre de Droit à Epinal.

Cahier de doléances et de propositions

La commune a ouvert dès le 8 décembre ainsi que la semaine suivante aux horaires d'ouverture de la mairie un cahier de doléances et de propositions. Résultat :-5 doléances ont été déposées et transmises à l'Association des Maires Ruraux des Vosges.

Grand débat national

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet à propos du Grand Débat National, souhaité par M. le Président de la République. Les communes peuvent d'ores et déjà organiser des débats autour des 4 axes définis par le gouvernement à savoir :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'état et des services publics

La commune reste dans l'attente de plus d'éléments concernant les modalités d'organisation qui seront données par le gouvernement. Un kit sera mis à la disposition des communes par la Commission Nationale du Débat Public.

Collation de la transition énergétique

M. Claude LHUILLIER informe qu'il s'est rendu à une réunion concernant la rénovation énergétique du bâti ancien le mardi 8 janvier 2019 à Capavenir Vosges.

Il en ressort qu'il ne peut pas être fait n'importe quoi sur le bâti ancien. Il est conseillé de passer par un bureau d'études pour effectuer un audit thermique et un test d'étanchéité à l'air. Le bureau d'études conseille alors sur les matériaux d'isolation adéquats tant pour la toiture, les planchers et les murs et réalise les dossiers de demande de subvention (Climaxion).

Réunion de secteur

M. Jean-Maurice THAILLARD informe qu'il a été à une réunion « cellule de veille zone gendarmerie » qui a eu lieu le 10 janvier 2019 à Girancourt. Il rappelle que le but de ces réunions est d'évoquer toutes les situations qui ont trait aux questions de tranquillité, de sécurité et de prévention de la délinquance dans les communes de l'agglomération.

Remarques de M. Anthony LANGEVIN

- un arbre sec est prêt à tomber sur la voie communale de Golbey entre les parcelles 18 et 19. Il demande à M. Joël JACQUEMIN de prévenir M. Jean-Pierre VICTOR, ONF.
- un brise vent est arraché à l'église. M. Claude LHUILLIER l'informe qu'un devis est en cours. Ce travail nécessite l'intervention d'un spécialiste.

Fin de la réunion à 21 H 00